

manifestées de si profondes divergences d'opinion. Nous ne changerons rien à l'ancienne loi. Si la Chambre accepte cet amendement, je présenterai un projet de loi pour cet article 374 seulement, lequel restera ce qu'il est dans la nouvelle loi, à l'exception de ce paragraphe 5, celui qui donne lieu à un désaccord entre cette Chambre et le Sénat, et mon amendement sera, comme je l'ai suggéré l'autre soir, pour le cas où la proposition du représentant de Parkdale (M. Mowat) ne serait pas acceptée. J'avais alors proposé mon amendement, qui était qu'avant de pouvoir ériger des poteaux dans les rues d'une municipalité qui s'y opposerait, la compagnie aurait à obtenir le consentement de la commission des chemins de fer.

Si la Chambre accepte l'amendement que j'ai l'intention de proposer, la loi passera, et il ne restera plus qu'un point à l'égard duquel il y aura divergence d'opinions entre les deux Chambres. Lors de l'examen de ce bill, je verrai d'un bon œil toute proposition d'amendement que l'on pourra suggérer de faire.

Quant à l'article 376, la question qui divise les membres de cette Chambre est celle de savoir si les mots "y compris une indemnité s'il y a lieu" doivent rester dans l'article. Cette question pourra se discuter lors de la troisième lecture, et nous verrons alors s'il y a lieu à un changement. En demandant à la Chambre d'accepter l'amendement que je lui propose, je n'ai d'autre motif que d'assurer le vote de la refonte à cette session. Le bill est de grande importance et il y a urgence à le voter, pour de nombreuses raisons que je ne discuterai point dans le moment. Je prierais la députation de lire avec soin l'amendement dont j'ai donné avis, et peut-être pourrions-nous mettre la chose en délibération vendredi. Il se peut que j'en sois empêché, mais je désire en hâter l'examen, de crainte que le Sénat ne nous le renvoie de nouveau. Comme il est possible que de nouveau les deux chambres se le renvoient l'une à l'autre, je tiens à faire mettre ce bill au feuilleton pour qu'on le discute le plus tôt possible.

M. McQUARRIE: Je désirerais savoir du ministre si, lorsque l'affaire reviendra devant la Chambre, en conséquence de cet arrangement, j'aurai...

M. l'ORATEUR SUPPLEANT: Je crois que le ministre a parlé sur la motion par laquelle il demande que le rapport de la conférence soit maintenant mis à l'étude, motion remplaçant celle qui a été retirée.

[L'hon. M. Reid.]

Je dois dire à l'honorable député que, s'il exerce son droit de parler maintenant sur cette motion, il sera empêché de le faire quand elle reviendra sur le tapis.

M. McQUARRIE: J'ai simplement voulu poser une question, monsieur l'Orateur; me le permettez-vous?

M. l'ORATEUR SUPPLEANT: Oui, du consentement unanime de la Chambre.

M. McQUARRIE: Lorsque ce bill reviendra sur le tapis, aurai-je le droit de proposer cet amendement à l'article 325?

M. ROBB: La motion que le ministre a présentée m'a paru avoir plus particulièrement pour objet de lui permettre de faire une déclaration. Il n'entend pas, je suppose, obtenir de la Chambre qu'elle se prononce tout de suite.

L'hon. M. REID: Oh non!

M. ROBB: Cette question paraissant devoir prêter à discussion, je prierais l'honorable ministre de la soumettre de meilleure heure, le jour où il la soumettra.

L'hon. M. REID: L'honorable député de New-Westminster a demandé s'il lui serait permis de présenter son projet d'amendement quand la question sera discutée de nouveau. Je regrette la méprise survenue au sujet de sa motion. Je n'ai pas du tout songé à précipiter l'amendement dans la circonstance dont il a parlé. En tous cas, je n'aurai aucune objection à ce que mon honorable ami présente sa motion quand le bill sera discuté de nouveau si les règles de la Chambre le lui permettent. Quant à la remarque faite par l'honorable député (M. Robb) ayant compris, vers la fin de l'après-midi, que nous aurions fini, vers huit heures et demie, de nous occuper du budget, j'aurais voulu ensuite, y faire droit et ouvrir la discussion prévue, mais j'ai pensé qu'il serait trop tard. Je tâcherai, à une prochaine occasion, d'assurer présence à mon honorable ami, afin qu'il lui soit réservé assez de temps pour la discussion.

M. NICKLE: Je suppose que si l'honorable ministre présente le bill dont il vient de parler et que le Gouvernement fasse adopter sa proposition d'amendement, il ne tiendra pas qu'il soit donné avis formel des propositions d'amendement qui pourront être présentées?

L'hon. M. REID: Non, aucunement.